



Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

COMPTE RENDU Conseil d'Administration du 8 avril 2024

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	Approbation du dernier compte rendu du 7 août 2023	1
2	Approbation du compte de gestion	1-2
3	Questions et informations diverses	2

Annexe 1 : Compte Rendu du Conseil Administration du 11 mars 2024

Annexe 2 : BP 2024

Etat des présences :

Etaient présents tous les 16 membres en exercice à l'exception de : Michel Barbier ayant donné pouvoir à Mme Nathalie Vasseur, Eddie Facque, Daniel Cavé, Chantal Desenclos et Florence Lemoigne.

1/ Approbation du dernier compte rendu du 11 mars 2024

Considérant la tenue du dernier conseil d'Administration du 11 mars 2024 et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

- **Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier CA CIAS du 11 mars 2024, par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

3/Approbation du Budget Primitif 2024

Pour rappel, le résultat 2023 affichait un déficit de 38 627.35€.

Dépenses

Le BP 2024 est composé de 3 grands sous- chapitres de charges prévisionnelles à caractère général (1 69 200€ au chap.11 et 350€ au chap.12) pour l'essentiel qui sont suivantes :

- Contrats de prestations de services en 611 : 50000€
Pass « Sortir dans les 28 » 2025 : 50 000€
- Catalogues, imprimés et publications en 6236 : 2500€
Documentation générale et technique en 6182 : 200€
Cotisations Urssaf (6451 en 012) : 350€
- Remboursement à la collectivité de rattachement En 62871 : 115 500€
Mise à disposition du personnel de la CCVS et comptabilité, juridique, et des frais généraux : 20 500€
Remboursement des aides ACM : 95 000€.

Recettes

En raison des projets 2024, une augmentation de la participation de la collectivité de rattachement a été demandée pour équilibrer le budget prévisionnel 2024.

- Report de résultat : 51 934.87€
- Subvention CCVS 2024 : 117 615.13 €

Le budget prévisionnel 2024 du CIAS de la CCVS s'équilibre donc ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	169 550€	169 550€
Investissement	0 €	0 €

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le budget prévisionnel 2024 du budget principal, par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

7/Questions et informations diverses

- **Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration :**

Mme Douay rappelle à l'assemblée que suite au décès de M. Durand-Drouhin Christian, et selon les modalités fixées dans le règlement intérieur du CIAS, la désignation d'un nouveau membre doit se faire dans les 2 mois. S'agissant d'un membre représentant le CCAS de Gamaches, Mme Douay précise que M. Mongne a proposé la nomination de M. Jean Baptiste Leroux de Bretagne, bénévole pour le CCAS de Gamaches.

- **Un point relatif à la nomination de M. Leroux de Bretagne, a été proposé à l'assemblée délibérante.**

- **Logements d'urgence :**

Madame Douay a souhaité aborder la question du logement d'urgence. Elle informe les membres que le sujet a été évoqué en bureau communautaire.

Madame Osinski demande s'il ne serait pas possible à l'avenir, de prévoir un budget pour 3 nuits d'hôtel sous forme d'une convention de 72 heures afin de répondre à certaines situations d'urgence.

- **Un point relatif aux logements d'urgence, a été proposé à l'assemblée délibérante.**

- **Médocobus :**

Pour information aux membres, Mme Douay précise que le Médocobus (dispositif de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie dans le cadre du Plan France Ruralité) est actuellement stationné sur la commune du Mesnil Réaume, et ajoute que des consultations sont ouvertes sans rendez-vous sur deux créneaux.

Le concept de « Médocobus » représente une initiative novatrice visant à répondre aux besoins de santé dans les zones où l'accès aux soins est limité. Concrètement, il s'agit d'un dispositif mobile de santé qui assure des **consultations médicales**.

Dans le cadre du territoire de santé de Dieppe, un nouveau Médocobus est déployé **à partir du 2 avril 2024**. Initié par l'association Appui Santé Caux-Bray-Albâtre et soutenu par l'Agence

Régionale de Santé Normandie, ce service bénéficie du concours de différents partenaires institutionnels et locaux, dont la Communauté de communes des Villes Sœurs.

Ce centre de santé mobile fonctionne grâce à une équipe dédiée composée d'une dizaine de médecins retraités qui assurent des consultations en alternance **du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30**, sur 6 communes, dont 2 sur notre territoire.

Consultation sur notre territoire

- Le lundi semaine paire au Centre Social Pastel au Mesnil-Réaume
- Le lundi semaine impaire à O2S à Eu

Les consultations se font exclusivement sur rendez-vous en contactant le 07 44 91 70 03 ou par mail cds@appui-sante-cba.fr

Clôture à 17h20.

La Vice-Présidente

Martine Douay

La Secrétaire de séance

Doriane Ozinski

